



NEGOCIATION au CCCA sur les accords collectifs nationaux réunion du 9 avril 2013

Le CCCA prêt à boucler l'accord. Pas d'avancée notable dans la négociation mis à part une éventuelle amélioration du taux de préparation concernant la formation continue et une remise à plat du calcul de l'insertion des 15% de prime d'ancienneté dans la grille pour les personnels administratifs. qui perdaient environ 10 000€ de salaire sur 15 ans avec la nouvelle méthode de calcul CCCA...

M. Marmartel ouvre la réunion vers 10h. Il déplore le départ du ministre délégué à l'apprentissage et de la formation professionnelle. Concernant la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle les textes de lois devraient être traités en fin d'année.

La réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage ne se fera pas avant 2015. Dans le cadre de la décentralisation, il évoque la création d'un service public de la formation professionnelle sous l'égide des régions.

Accord ETAM/IAC

Le CCCA ne souhaite pas aller jusqu'à la dénonciation, il préfère passer, dans le respect du formalisme par une procédure de révision, moins contraignante, avec l'espoir d'avoir la signature des organisations syndicales.

Nous balayons les points qui ont fait l'objet de discussions depuis le début de la négociation :

- **Emploi :**

Mise à jour de la liste des emplois avec intégration des nouveaux emplois et modifications des intitulés. Pas grand-chose à rajouter sur ce point, la CGT et FO rappellent cependant que la dénomination « Assistant(e) technique » n'est pas au goût des salariés concernés.

- **Uniformisation des conditions de travail :**

Définition des congés payés : la CGT demande que l'on conserve l'intitulé « semaines de congés payés » plutôt que « semaines non travaillées » afin de cadrer avec le code du travail. Le CCCA ne reviendra pas sur cette nouvelle définition. Il entend ainsi faire la distinction entre jours de congés et jours fériés inclus dans les congés. Il n'y aura donc que 54 jours ouvrables de congés auxquels s'ajouteront des jours de « dispense de service » pour arriver à 10 semaines non travaillées.

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : (06) 64 84 52 18:

e-mail : syndicat@cgt-cfa.com

site : <http://cgt-cfa.com>

- **Répartition des congés sur l'année :**

Les organisations syndicales rouvrent le débat sur le nombre de semaines de congés d'été et de Noël à définir dans le statut. La possibilité de prendre au choix 6 ou 7 semaines l'été n'est plus envisageable. Pour D. Munoz, si on opte pour 6 semaines l'été avec une rentrée le 25 août, ce sera la même chose pour tout le monde. Pour la CGT, cette proposition n'est pas recevable, une enquête menée auprès des salariés a montré l'attachement de certains à rentrer le 1^{er} septembre, nous préférons donc garder le système actuel.

- **Durée de travail des cadres et renouvellement des périodes d'essais:** rien de plus que ce qui avait été dit.

- **Conditions de travail des enseignants :**

Le CCCA n'ira pas au-delà des propositions faites (baisse de 14h de T1 par an). Il maintient l'idée de proratiser le T3 minimum sur le T1 apprentissage.

- **Prise en compte de l'activité de formation continue :**

La CGT réaffirme sa volonté d'avoir un accord séparé, dans le cadre de la sauvegarde de l'emploi, et ce pour une durée limitée dans le temps. Nous voulons que cette activité reste à la marge. Nous rappelons également au CCCA que des négociations sur ce thème sont en cours entre patronat et syndicats et qu'elles concernent directement nos CFA.

Pour le CCCA la formation continue dans nos CFA permet de rester en contact avec le monde de l'entreprise et pour nos PEPT de s'adapter aux nouvelles technologies. Ils persistent dans leur volonté d'insérer la formation continue dans le nouvel accord.

Les OS réaffirment leur désaccord quant aux maxima de 84h de face à face sur le cycle et sur le temps de préparation réduit à 30% pour les PEPT.

D. Munoz laisse entrevoir une possibilité d'ouverture sur un seul point : le temps de préparation. Sur le reste il n'y aura visiblement pas de concession.

- **Etablissement d'un ordre de mission pour toute activité hors CFA.**

Rien de nouveau par rapport à la dernière négociation. Il est question d'utiliser un ordre de mission avec signature électronique pour le T2 à l'extérieur.(YPAREO)

- **Conditions de travail du personnel de direction.**

Négociation d'un accord spécifique sur l'astreinte. La CGC demande à aller plus loin dans la négociation, le CCCA s'y refuse.

- **Uniformisation des conditions de rémunération.**

Revalorisation de certaines grilles de salaire, intégration de la gratification d'année, intégration de la prime d'ancienneté des personnels administratifs et de service dans leurs grilles, D. Munoz annonce qu'il n'y aura rien de plus que ce qui a été négocié jusqu'ici. La CGT montre comment la nouvelle répartition du 1% par an pendant 15 ans sous forme de 3 échelons, imaginée par le CCCA, implique une **perte de salaire avoisinant les 10 000€** pour les salariés concernés. Après avoir mis en doute nos capacités intellectuelles et après quelques échanges techniques sur cette question, D. Munoz est bien obligé d'admettre qu'il faudra refaire les calculs (ouf).

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : (06) 64 84 52 18:

e-mail : syndicat@cgt-cfa.com

site : <http://cgt-cfa.com>

- **Rappel indemnité de congés payés :**

Le CCCA nous communique enfin une feuille de calcul que nous réclamons depuis des mois que nous n'aurons pas le temps de détailler en séance.

- **Retraite et prévoyance**

Uniformisation des taux de cotisations entre employeurs et salariés (retraite complémentaire) :

Les préconisations de l'accord de 1982 en matière de taux de cotisation ne sont pas applicables et ne correspondent plus à la réglementation actuelle. De plus, la répartition des taux de cotisations entre salarié et employeur différaient d'une association départementale à l'autre au sein d'une même région ce qui implique la nécessité d'harmoniser.

Le CCCA propose la négociation d'un accord spécifique sur la prévoyance gros risque avec un rattachement à l'interpro pour des taux de cotisations de 40% pour le salarié et 60% pour l'employeur, taux plus intéressant que la branche du BTP d'après le CCCA.

Pour la CGT le rattachement à l'interpro nous interpelle, car dans notre statut il est fait référence aussi bien pour la prévoyance que pour la retraite, à notre rattachement à la branche du BTP et ce changement vers l'interpro pourrait avoir des conséquences notamment en matière de dispositions de départ en retraite.

Après notre tour de table, le CCCA nous demande de signer un relevé de conclusions sur nos négociations.

Conformément à l'article 3 de notre accord collectif en matière de révision de l'accord, le CCCA enverra en RAR avant le 7 mai à chaque organisation syndicale la proposition de chacun des accords révisés au regard des points qui ont été négociés.

Le nouvel accord révisé sera soumis à signature à partir du 21 mai 2013.

Pour la CGT ce « toilettage » du statut n'est pas satisfaisant, et nous avons fait savoir au CCCA que au terme de ces négociations, s'il n'y avait pas une prise en compte de nos revendications la CGT ne sera pas signataire de ce nouvel accord.

Dès aujourd'hui il est urgent de communiquer avec les salariés et de prévoir une grande mobilisation devant le CCCA le 21 mai prochain, date à partir de laquelle le nouvel accord sera mis à signature.

Brigitte et Nelly